

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023
DELIBERATION N°2023_051

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 076-217601087-20230608-2023_051-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
8 JUIN 2023



Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 28

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : M Bruno COLESSE

17 - OBJET : EDUCATION - SPORTS – INITIATION AQUATIQUE DES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE – CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE/LE HOULME POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024– ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de la Municipalité

2023_051

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°2011-090 de l'Éducation Nationale,

Vu l'avis de la commission Vivre ensemble,

Considérant qu'il est pertinent d'assurer la continuité du « Savoir Nager » des écoliers en élémentaire,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023
DELIBERATION N°2023_051

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 076-217601087-20230608-2023_051-DE

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'ACCEPTER le tarif en vigueur de la piscine fixé à 78,60 € par créneau et par classe,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la piscine intercommunale de Notre-Dame de Bondeville/Le Houleme et la Ville de Bois-Guillaume pour l'initiation aquatique des enfants scolarisés en élémentaire durant l'année scolaire 2023-2024,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à prendre les décisions nécessaires qui seront la suite ou la conséquence de la présente délibération pour les années scolaires suivantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr